

ACTION 1 : Développer une évaluation partenariale pluridisciplinaire des compétences parentales



FICHE ACTION N°1

Pilotage : PSEIE

Co-pilotage : à déterminer

Contributeurs :

MDD
SDAS, SDP, DPPE
Structures d'accueil
Structures médicales
Education nationale
Parents

Indicateurs :

Nombre de rencontres partenariales et pluridisciplinaires

Définitions des compétences parentales

Création commune d'une méthodologie d'évaluation

Éléments de contexte :

La valorisation et l'accompagnement des compétences parentales nécessitent un travail partenarial et pluridisciplinaire qui se heurte d'une part aux pratiques et langage professionnels de chacun et d'autre part à une méconnaissance des compétences acquises ou non des parents.

Répondre aux besoins fondamentaux et développer les compétences psychosociales telles que prévu à :

- l'article L. 112-3 de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance ;
- l'instruction interministérielle du 19 août 2022.

Cette action nécessite une connaissance précise et partagée des compétences parentales.

Objectifs et enjeux :

- Développer le partenariat et la pluridisciplinarité par un travail commun sur la définition des compétences parentales et leurs évaluations ;
- Evaluer et valoriser les compétences parentales ;
- Adapter la réponse sociale, médicale et éducative aux compétences parentales évaluées.

Déclinaisons opérationnelles :

- Définir les compétences parentales en lien avec le cadre national de référence de la Haute autorité de santé (HAS) (l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger) ;
- Faire un diagnostic partenarial et pluridisciplinaire de l'évaluation des compétences parentales et des réponses apportées ;
- Elaborer de façon collective une méthodologie et un outil d'évaluation.